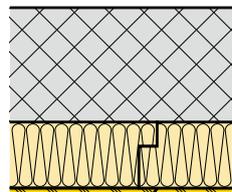


Valeurs-U pour l'isolation de plafond en sous-sol Attica-Therm® Type DW

Valeurs-limite des éléments de construction pour transformation et changement d'affectation selon MoPEC 2014.

Elément de construction	Exposé à	Valeurs limites U_{ii} in (W/m ² K)	
		Climat extérieur ou moins de 2 m dans le sol	Chambres non chauffées ou plus de 2 m dans le sol
Elément de construction opaques: toit, plafond, mur, sol		0.25	0.28

Plafond en béton

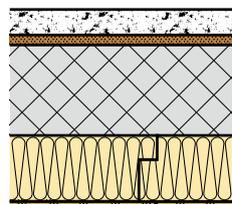


Plafond en béton 16 cm

Attica-Therm®
Type DW

Valeur-U (W/m ² K) d'origine	Valeur-U (W/m ² K) avec isolation DW-N	Épaisseurs d'isolation (mm)
2.33	0.40	60
2.33	0.32	80
2.33	0.26	100
2.33	0.22	120
2.33	0.20	140
2.33	0.17	160
2.33	0.15	180

Plafond en béton avec liège de 2 cm et revêtement de ciment



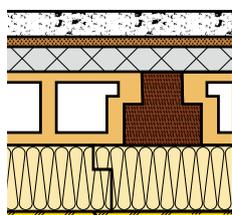
Revêtement de ciment 4 cm
Liège 2 cm

Plafond en béton 16 cm

Attica-Therm®
Type DW

Valeur-U (W/m ² K) d'origine	Valeur-U (W/m ² K) avec isolation DW-N	Épaisseurs d'isolation (mm)
1.23	0.35	60
1.23	0.29	80
1.23	0.24	100
1.23	0.21	120
1.23	0.18	140
1.23	0.16	160
1.23	0.13	180

Plafond en hourdis



Revêtement de ciment 4 cm
Liège 2 cm

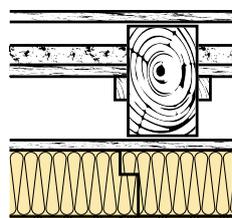
Plafond en béton 16 cm

Plafond en hourdis 14 cm

Attica-Therm®
Type DW

Valeur-U (W/m ² K) d'origine	Valeur-U (W/m ² K) avec isolation DW-N	Épaisseurs d'isolation (mm)
0.90	0.32	60
0.90	0.27	80
0.90	0.23	100
0.90	0.20	120
0.90	0.17	140
0.90	0.16	160
0.90	0.14	180

Plafond en poutres de bois avec plancher coulissant et scories



Plancher en lames 2,5 cm
Espace vide 4 cm
Scories 4 cm
Plancher coulissant 2 cm

Espace vide 8 cm

Panneau de plâtre 1,6 cm

Attica-Therm®
Type DW

Valeur-U (W/m ² K) d'origine	Valeur-U (W/m ² K) avec isolation DW-N	Épaisseurs d'isolation (mm)
0.80	0.30	60
0.80	0.25	80
0.80	0.22	100
0.80	0.19	120
0.80	0.17	140
0.80	0.15	160
0.80	0.14	180



Jusqu'à
15%
d'économies
d'énergie



Isolation avec Attica-Therm®

Avec notre propre produit **Attica-Therm®**, nous vous offrons une solution simple et propre afin d'éliminer d'importantes pertes de chaleur au niveau de vos sous-sols et de vos combles.

Des documents détaillés sur la compatibilité environnementale de cet élément de construction écologique ainsi que des informations concernant la livraison et le montage sont livrés sur demande. Nos spécialistes sont disponibles pour des conseils et des offres, le tout sans engagement.



Assemblage facile - Grand avantage:
Prêtes à l'installation, éléments pratiques

Des questions? Contactez-nous:

Téléphone +41 31 331 99 33
ou www.huber-bautechnik.ch

Remarque

Les structures des plafonds et des sols présentées ici ainsi que les valeurs U qui en résultent, peuvent varier selon votre bâtiment. Ces valeurs ne doivent donc être comprises qu'à titre indicatif.

CECB® – Certificat énergétique cantonal des bâtiments

Le certificat énergétique cantonal des bâtiments indique la consommation en énergie pour le chauffage, l'eau chaude, l'éclairage et pour d'autres appareils électriques d'un bâtiment résidentiel habité de façon standard. Il permet de comparer votre consommation d'énergie avec celle d'autres bâtiments et donne des pistes pour des mesures d'amélioration.



Vos avantages avec l'expertise CECB®:

- ✓ Le **CECB®** rend compte de l'état actuel d'un bâtiment
- ✓ Le **CECB® PLUS** comprend en plus de l'état actuel du bâtiment, 3 options ou étapes de rénovation
- ✓ Dans de nombreux cantons, un **CECB® PLUS** est une condition pour l'obtention d'une subvention

Aides financières et subventions pour la rénovation énergétique

Le Programme fédéral et cantonal pour les Bâtiments vous accompagne dans la construction et la rénovation. Un investissement dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables vaut la peine – que ce soit pour une maison individuelle, un immeuble ou encore un bâtiment administratif.

Grâce au Programme fédéral et cantonal pour les Bâtiments, vous recevez des subventions, augmentez la valeur de votre propriété et réduisez vos coûts énergétiques à long terme. Les conditions et les exigences en matière de subventions varient d'un canton à l'autre. Dans la plupart des cantons, les coûts d'une rénovation énergétique peuvent être déduits des impôts. Nous vous aidons volontiers pour toute demande de financement ou la faisons à votre place.

Vous trouverez plus d'informations sur les aides financières ici:
www.leprogrammebatiments.ch



CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS

Pour en savoir plus:
www.cecb.ch



Grâce à des conseils personnalisés sur place, nous vous informons des possibles mesures d'améliorations et d'économie.

L'expertise CECB® Huber Bautechnik AG

Lors de l'inspection de votre bâtiment, notre expert **CECB** vous fera une offre pour un **CECB®** ou un **CECB® PLUS**. Le canton de Berne participe déjà aux coûts pour l'élaboration d'une offre CECB.

Appelez-nous. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller:
+41 31 331 99 33